



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Alternatives publiques aux cursus internationaux

Question orale n° 313

Texte de la question

Mme Françoise Buffet interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les alternatives publiques aux cursus internationaux proposés dans le cadre de l'International Baccalaureate Organization (IBO). Le seul établissement strasbourgeois qui proposait un enseignement bilingue français-anglais selon la philosophie de l'IBO a en effet décidé de fermer sa section internationale, suscitant l'inquiétude de nombreux chefs d'entreprises internationales du territoire alsacien. Cette section permettait aux enfants de ces dirigeants, souvent installés en France pour une durée limitée, d'assurer une continuité de leur parcours scolaire. Sans alternative, ces dirigeants s'inquiètent et les décideurs locaux craignent qu'ils rechignent désormais à s'installer sur le territoire. Afin de préserver l'attractivité de la région strasbourgeoise, Mme la députée souhaite connaître les alternatives que propose localement l'éducation nationale afin d'assurer une scolarité à vocation internationale à ces élèves. Elle souhaite également que cette offre puisse être renforcée afin de répondre à la fermeture évoquée, préservant ainsi l'attractivité du territoire, et lui demande quelles sont les perspectives à ce sujet.

Texte de la réponse

ALTERNATIVES PUBLIQUES AUX CURSUS INTERNATIONAUX

M. le président. La parole est à Mme Françoise Buffet, pour exposer sa question, n° 313, relative aux alternatives publiques aux cursus internationaux.

Mme Françoise Buffet. J'ai récemment visité le site de production du laboratoire pharmaceutique Lilly France situé à Fegersheim, dans le Bas-Rhin. Il rassemble plus de 1 000 salariés, qui produisent des médicaments exportés dans le monde entier. À l'occasion de cette visite, le directeur du site m'a interpellée sur les difficultés liées à l'éducation des enfants des dirigeants étrangers.

Comme vous vous en doutez, ces entreprises sont pilotées par des dirigeants mobiles dans le monde. Le directeur qui m'a accueillie, natif d'Italie, a ainsi géré le site de production de Suzhou, en Chine, après plusieurs missions en Italie et aux États-Unis. Cette mobilité est un défi pour les familles, en particulier pour les enfants dont la scolarité est morcelée, par la force des choses, aux quatre coins du globe.

Jusqu'à présent, le gymnase Jean-Sturm, un établissement privé strasbourgeois, proposait un cursus international. Les chefs d'entreprise le plébiscitaient car il leur garantissait la continuité du parcours scolaire de leurs enfants. Cela participait à rendre l'écosystème alsacien accueillant pour les talents étrangers. Malheureusement, le gymnase a décidé de fermer cette section.

Faute d'autre solution, les dirigeants s'inquiètent et les décideurs publics locaux craignent qu'ils rechignent désormais à s'installer dans le territoire. Outre la dégradation de la continuité pédagogique pour les élèves, cette fermeture diminue l'attractivité du territoire, menaçant l'implantation industrielle des grands groupes

transnationaux et, *in fine*, le nombre d'emplois et la compétitivité de notre région.

Par quelles solutions alternatives locales l'éducation nationale compte-t-elle assurer à ces élèves une scolarité à vocation internationale ? Soucieuse de préserver l'attractivité de la métropole strasbourgeoise, je souhaite vivement que les offres de cette nature soient renforcées, afin que les industries de pointe ne soient pas découragées de s'installer en Alsace.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la jeunesse et du service national universel.

Mme Sarah El Haïry, *secrétaire d'État chargée de la jeunesse et du service national universel*. Je vous réponds au nom du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. Je vous assure que des cursus internationaux sont présents dans tout le territoire. Je comprends votre crainte : chaque évolution suscite des inquiétudes, qui doivent trouver des réponses. Nous n'avons rien de plus précieux que les enfants ; les préoccupations qui les concernent peuvent légitimement influencer des décisions en matière de mobilité ou d'investissement professionnel.

Depuis 1981, les sections internationales s'inscrivent plus spécifiquement dans le cadre de partenariats bilatéraux, de l'école au lycée. Vous évoquez l'*International Baccalaureate*, diplôme privé, délivré par l'Organisation du baccalauréat international. Bien que reconnu au niveau international, il n'est délivré que dans trois langues : l'anglais, l'espagnol et le français. Il n'ouvre pas l'accès de droit aux universités françaises.

Pour votre territoire, madame la députée, les solutions se trouvent évidemment dans les sections internationales du système éducatif français, qui réunissent de nombreux atouts : elles concernent dix-huit langues, nourrissent la double ambition de faciliter l'accueil et l'intégration des élèves étrangers, même allophones, dans le système éducatif français, et de former les élèves français à la pratique approfondie des langues étrangères. Les sections binationales offrent même la possibilité d'obtenir la double délivrance du baccalauréat français et du baccalauréat d'un pays partenaire, ce qui représente une chance considérable : les parents y accordent parfois beaucoup d'importance.

De surcroît, les sections internationales ont été enrichies avec la création du baccalauréat français international (BFI), qui remplacera l'option internationale du baccalauréat dès la session 2024. Le BFI constitue un parcours d'excellence linguistique, avec des classes bilingues ou trilingues, renforcée par une ouverture culturelle. Au-delà même de la maîtrise des langues, le niveau y est très élevé ; il répond ainsi à une forte demande des familles.

Enfin, le baccalauréat français international est reconnu par les universités les plus prestigieuses, avec le système du *high level*, ou niveau supérieur, dans le cadre des sections britanniques ou américaines – les parents très mobiles à l'échelle internationale y sont particulièrement sensibles. Cela se traduit par l'attribution de crédits universitaires quand les élèves le souhaitent.

Ainsi, la souplesse et l'ouverture du baccalauréat français international répondent précisément à une demande de cette nature, là où elle s'exprime, comme c'est le cas dans le Bas-Rhin. Il s'agit d'une solution académique attractive pour les hommes et les femmes qui alimentent le dynamisme de votre territoire.

À partir de la rentrée 2023, trois nouvelles sections viendront s'ajouter à l'offre déjà présente : une à Mulhouse, en langue anglaise, et deux à Strasbourg, en arabe et en portugais. Ainsi, il existe localement des possibilités de scolarité internationale à même de compenser la fermeture que vous avez mentionnée. Évidemment, nous restons à vos côtés pour apporter les réponses les plus précises, les plus fines et les plus judicieuses dans votre territoire.

M. le président. La parole est à Mme Françoise Buffet.

Mme Françoise Buffet. Votre réponse est complète, madame la secrétaire d'État, mais elle est d'ordre général. Or il est question de familles américaines, notamment, souvent présentes pour un ou deux ans en France : la section internationale qui propose un enseignement délivré pour moitié en français et pour moitié en anglais est insuffisante pour satisfaire à leur demande. Ils souhaitent un enseignement en anglais, tel que cela existait jusqu'à présent dans le Bas-Rhin. J'ai cité Lilly France, leader mondial des traitements contre le diabète, mais ce n'est pas la seule entreprise concernée ; je me fais la porte-parole de plusieurs d'entre elles. En effet, Strasbourg accueille de nombreuses entreprises internationales américaines. Une réponse plus concrète est nécessaire.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Buffet](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 313

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 avril 2023](#)

Réponse publiée le : 3 mai 2023, page 4001

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [25 avril 2023](#)